

Communiqué de presse

Parcs éoliens dans le canton de Saint-Gall : Malgré 3 000 oppositions – Les communes sont privées de leur droit de vote

Granges (SO), le 11 octobre 2024

Emboitant le pas au canton de Lucerne, le canton de Saint-Gall retire aux communes tout pouvoir décisionnel concernant les parcs éoliens sur le territoire cantonal. Ainsi, il n'y aura plus de votation populaire possible concernant les 17 parcs éoliens prévus. Cette décision s'avère anti-démocratique. La promesse du conseiller fédéral Albert Rösti n'est pas tenue par le Conseil d'Etat saint-gallois. Les parcs éoliens jugés d'intérêt national peuvent désormais être construits aux Flumserberge, dans la vallée du Rhin saint-gallois, au Pizol, dans le Toggenburg et aux alentours de la ville de Saint-Gall. Pourtant, plus de 3 000 oppositions provenant de communes et de citoyens ont été déposées, sans qu'elles ne soient prises en considération.

Le Conseil d'État de Saint-Gall a, dans le cadre de la révision de son plan directeur pour les parcs éoliens, établi la souveraineté cantonale en matière de planification et d'octroi des autorisations. Désormais, des parcs éoliens peuvent être construits même contre la volonté des citoyens, sans aucune possibilité de voter.

En l'espace de quelques mois, le canton de Saint-Gall est, après Lucerne, le deuxième canton suisse alémanique à avoir retiré aux communes le droit de se prononcer concernant les parcs éoliens. À Lucerne, une votation sur la loi cantonale sur la construction aura lieu le 24 novembre 2024. En revanche, à Saint-Gall, il n'est désormais plus possible de lancer un référendum contre cette décision radicale du gouvernement.

Ce qui se passe actuellement dans le canton de Saint-Gall est d'une importance capitale pour notre pays. C'est la première fois qu'une autorité exécutive supprime les droits démocratiques sans qu'un référendum ne puisse être lancé par la population.

Plus de 3 000 personnes se sont pourtant opposées à cette décision qui prive les communes de leurs droits. Six communes ont formellement rejeté des parcs éoliens prévus et cinq autres ont exprimé des réserves, dont le Conseil municipal de Saint-Gall, en raison de l'impact sur le site du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'Abbaye de Saint-Gall. Même les Grisons, canton voisin, a fait opposition par le biais de la région de Landquart et des communes de Fläsch et Zizers. Malgré cela, toutes ces objections ont été rejetées par le Conseil d'État.

Le scénario craint par les opposants à la loi sur l'énergie se concrétise donc. La promesse du conseiller fédéral Albert Rösti, qui garantissait que les communes concernées par ces parcs pourraient continuer de voter, n'est pas tenue par le Conseil d'Etat saint-gallois. Pour le canton de Saint-Gall, cela signifie désormais l'installation de 17 parcs éoliens (92 turbines) dans le plan directeur cantonal. Le parc éolien de Rheinau, entre Bad Ragaz et Sargans, avait été retiré du plan directeur en 2019, mais il a été réintégré, malgré l'opposition de Bird Life, de la Fondation pour la protection du patrimoine, de Pro Natura, du Parti socialiste (PS), de l'ATE, du WWF, de la Fondation suisse pour la protection du paysage et des communes de Bad Ragaz, Fläsch et Maienfeld.

Paysage Libre Suisse déplore la décision radicale et anti-démocratique du canton de Saint-Gall et collecte intensivement des signatures en faveur de l'initiative pour la protection des communes. Cette initiative vise à garantir que toutes les communes concernées par des parcs éoliens en Suisse puissent continuer de voter sur ces projets.

FEDERATION SUISSE POUR UNE POLITIQUE RAISONNABLE DE L'ENERGIE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
FEDERATION SUISSE POUR UNE POLITIQUE ENERGETIQUE ET UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE RAISONNABLES



PAYSAGE LIBRE SUISSE
FREIE LANDSCHAFT SCHWEIZ

Contact : Elias Vogt, Präsident, 032 530 27 23, elias.vogt@freie-landschaft.ch